



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT À LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES (CDAPH) - C144

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 241-5 et suivants et R.241-24 et suivants ;

Vu le Règlement Intérieur de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées signé le 13 décembre 2017 ;

Vu la convention constitutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, dans sa version modifiée pour avenant n°1 et approuvée par arrêté du Président du Conseil départemental en date du 18 juillet 2019 ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 13 août 2021 portant représentation du Département à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

Vu l'arrêté modificatif n°1 du Président du Conseil départemental en date du 15 septembre 2023 portant représentation du Département à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

Le Président du Conseil départemental,

Considérant l'échéance du mandat de 4 ans des membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, conformément aux dispositions de l'article R.241-24 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont désignées pour représenter le Département à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) :

- membre titulaire :

- Madame Karine GAUTHIER,

- membres suppléantes :

- Madame Maryse CAUWET,
- Madame Florence WOZNY,
- Madame Caroline MATRAT,

- membre titulaire :

- Madame Evelyne NACHEL,

- membres suppléantes :

- Madame Cécile YOSBERGUE,
- Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH,
- Madame Sandra MILLE,

- membre titulaire :

- Madame Audrey DESMARAI,

- membres suppléantes :

- Madame Carole DUBOIS,
- Madame Anouk BRETON,
- Madame Blandine DRAIN,

- membre titulaire :

- Madame Aline GUILLUY,

- membres suppléantes :

- Madame Sylvie MEYFROIDT,
- Madame Ingrid GAILLARD,
- Madame Maryse JUMÉZ.

Article 2 : L'arrêté en date du 13 août 2021 et l'arrêté modificatif n°1 en date du 15 septembre 2023 portant représentation du Département à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sont abrogés.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié aux intéressées, et publié électroniquement sur le site Internet du Département.

Arras, le 16 septembre 2025

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY